

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE  
« PLIEUR DE PARACHUTE DE SECOURS » ET  
D'UNE QUALIFICATION COMPLEMENTAIRE DE « REPARATEUR »**



**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION DE LA BRANCHE DU SPORT (CPNEF  
SPORT)**

---

**DELIBERATION DU 14 décembre 2011 PORTANT CREATION ET REGLEMENT  
D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)  
DE « PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS » QUALIFICATION  
COMPLEMENTAIRE « REPARATEUR »**

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION  
DE LA BRANCHE DU SPORT  
(CPNEF SPORT)**

**Préambule :**

Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs représentatives soussignées s'accordent, en application de l'accord national de branche du 6 mars 2003, complété par la déclaration du 15 avril 2005, à la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle de « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » dans les conditions précisées dans le présent règlement et correspondant à l'avenant n°70 de la convention collective nationale du sport (CCNS) figurant en annexe 1 du présent règlement.

La CPNEF Sport demande son enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La CPNEF Sport délègue la mise en œuvre de la certification à la Fédération Française de Parachutisme, association nationale, agréée et délégataire du Ministre chargé des sports pour la gestion des activités du parachutisme, située 62, rue de Fécamp 75012 Paris, dans le respect du présent règlement et de la convention de délégation figurant en annexe 2 du présent règlement.

## **Sommaire**

---

### **TITRE I : DESCRIPTION DU CQP ..... P.**

Article 1 – Situation professionnelle couverte par le CQP

Article 2 – Activités et compétences visées par le CQP

Article 3 – Conditions d'exercice professionnel

### **TITRE II : ACCES AU PROCESSUS DE QUALIFICATION CQP ..... P.**

Article 4 – Voies d'accès possibles

Article 5 – Exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification

Article 6 – Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Article 7 – Validation d'éléments issus d'autres certifications ou qualifications.

Article 8 – Conditions d'instruction des demandes de validations diverses

### **TITRE III : MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE QUALIFICATION CQP**

Article 9 – Délégation de la mise en œuvre de la certification

Article 10 – Conditions de mise en œuvre de la formation

Article 11 – Tutorat

Article 12 – Conditions de validation de la certification

### **TITRE IV : JURY, VALIDATIONS, DELIVRANCE, RECOURS ..... P.**

Article 13 – Désignation et compétences du jury

Article 14 – Délivrance du certificat

Article 15 – Recours

### **ANNEXES ..... P.**

Annexe 1 : Avenant 70 de la CCNS

Annexe 2 : Convention de délégation du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire « réparateur » (CPNEF/FFP)

Annexe 3 : Référentiel d'activités et de certification du CQP de « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire « réparateur »

Annexe 4 : Outils d'évaluation des compétences

Annexe 5 : Livret de qualification

Annexe 6 : Cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation

Annexe 7 : Modèle de demande de validation d'éléments issus d'autres certifications ou qualifications

Annexe 8 : Modèle de demande de VAE

Annexe 9 : Modèle de certificat de qualification

Annexe 10 : Grille d'attribution du CQP

Annexe 11 : Composition et règlement de la commission des recours

## TITRE I : DESCRIPTION DU CQP

La Commission paritaire nationale emploi formation de la branche du sport (CPNEF SPORT) crée un certificat de qualification professionnelle de « plieur de parachute de secours » et une qualification complémentaire de « réparateur » pour sa durée d'enregistrement au RNCP. Ce CQP a pour vocation à répondre à un besoin d'emploi identifié non couvert correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification. Le CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation du secteur. Il facilite l'accès aux diplômes professionnels de niveau IV et supérieurs.

Ce CQP peut faire l'objet d'une demande de renouvellement.

### **Article 1 – Situation professionnelle couverte par le CQP de plieur de parachute de secours et réparateur**

La création du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » correspond à un **contexte** caractérisé notamment par:

- Un besoin de reconnaissance professionnelle
- Un outil au service de la création d'emploi
- Un outil favorisant l'accès à l'emploi
- Une marche vers un emploi lié à l'encadrement
- La superposition des besoins d'intervention à des moments identiques
- La nécessité de vérifier le matériel afin d'assurer la sécurité des pratiquants
- Un turn-over important des professionnels qui engendre une offre d'emplois supérieure à la demande
- L'éclatement de l'effectif à former sur l'ensemble du territoire

*L'ensemble de ces éléments correspond à un besoin d'intervention lié à la réglementation fédérale mais également aux besoins de reconnaissance des compétences des personnes exerçant déjà cette activité.*

Cette **situation professionnelle** fait référence au **poste type de travail** d' « agent d'appui »<sup>1</sup>

Le titulaire du CQP a vocation à intervenir sur les dimensions périphériques de l'activité dans ses aspects techniques, sécuritaires, relationnels. Ses missions sont liées :

- La responsabilité des aspects matériels périphériques indispensables à la valorisation de l'activité liée à l'encadrement sportif

---

<sup>1</sup> Rapport ONMAS Mars 2010 « Les CQP de la branche sport : Analyse diagnostique et propositions »

## **Article 2 – Activités et compétences visées par le CQP**

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur », des compétences sont associées et regroupées par bloc à valider :

### **Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôler tous les éléments d'un parachute**

- 1.1 Respecter les réglementations en vigueur relatives aux normes constructeur et
- 1.2 Contrôler les différents éléments constituant un parachute (état du parachute, assemblage, déclencheurs de sécurité )
- 1.3 Contrôler les pliages effectués

### **Bloc de compétences 2 (BC2) : Plier une voilure**

- 2.1 Mobiliser les éléments techniques et réglementaires liés au parachutisme
- 2.2 plier une voilure principale
- 2.3 plier une voilure de secours

### **Bloc de compétences 3 (BC3) : Assembler, démonter, démêler un parachute complet**

- 3.1. Assembler un parachute complet
- 3.2 Démonter un parachute complet
- 3.3 Démêler une voilure

### **Bloc de compétences 4 (BC4) : Suivre son activité**

- 4.1 Mettre en œuvre les formalités administratives, en utilisant les documents réglementaires (règles fédérales et code du sport)

### **Bloc de compétences 5 – qualification complémentaire (BC5) : Réparation du parachute**

- 5.1 Utiliser les outils (machines à coudre, ) et les matériaux spécifiques (matières spécifiques, sangles, tissus, gaines, voilures, ) à la réparation des parachutes.
- 5.2 Réaliser des empiècements sur extradados (partie supérieure d'une voile)
- 5.3 Réaliser des empiècements sur intrados (partie inférieure d'une voile)
- 5.4 Réaliser des empiècements sur structures (éléments qui relient la partie inférieure et supérieure d'une voile)
- 5.5 Réaliser des réparations mineures sur des sacs harnais
- 5.6 Réaliser des réparations sur les accessoires des sacs harnais
- 5.7 Réaliser des réparations sur un cône de suspension d'une voilure principale (« cordes » qui relient la voile au harnais)

Les compétences du titulaire du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » sont détaillées par activité dans le référentiel de certifications en annexe 3.

### **Article 3 – Conditions d'exercice professionnel du titulaire du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur »**

#### **Lieux d'exercice**

*Le plieur de parachute de secours option réparateur exerce son activité principalement au sein d'associations sportives ou au sein de structures du secteur marchand affiliées à la Fédération Française de Parachutisme*

Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages )

#### **Espace de pratique**

Le plieur de parachute de secours option réparateur exerce son activité soit dans locaux d'une école de parachutisme (association ou entreprise commerciale) soit dans ses propres locaux.

#### **Situation au sein de l'organisation**

Sa position hiérarchique et fonctionnelle est la suivante :

- Subordination professionnelle du responsable technique de la structure ou du dirigeant (l'employeur).
- Absence de subordination professionnelle si le plieur ou réparateur est un travailleur non salarié indépendant.

#### **Autonomie**

Le titulaire du CQP de plieur de parachute de secours option réparateur est autonome dans son travail. S'il est salarié, il travaille sous l'autorité du directeur technique de l'école et du dirigeant.

#### **Temps de travail**

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié correspond à un volume horaire de travail partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport.

#### **Classification conventionnelle**

Le CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » est classé en groupe 3 de la grille de classification de la convention collective nationale du sport.

## TITRE II : ACCES AU PROCESSUS DE QUALIFICATION CQP

### Article 4 – Voies d'accès possibles

*« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'Etat, les régions et les partenaires sociaux.*

*Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.*

*En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. »* (Article L.6111-1 du code du travail).

Le CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » est accessible par la voie de la formation professionnelle et par la voie de l'expérience (VAE).

### Article 5 – Exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification

Les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification sont requises pour toutes les voies d'accès.

Le candidat au CQP de plieur de parachute de secours et réparateur doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir 18 ans au jour de l'inscription
- Avoir effectué 300 sauts (en présentant une copie de son carnet de saut attesté par un directeur technique d'école)
- Détenir le brevet C délivré par la FFP ou son équivalent permettant d'attester des compétences et expériences suivantes :
  - Attester d'une expérience en tant que responsable à bord des avions en l'absence d'élèves débutants
  - Accéder aux sauts de démonstration
  - Accéder à des sauts spéciaux

Le brevet fédéral C valide une grande autonomie dans l'activité parachutisme.

### Article 6 – Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Les personnes qui peuvent justifier d'au moins 600 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec le CQP sur les 5 dernières années, peuvent déposer une demande de validation des acquis de l'expérience auprès de la FFP. Le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour le CQP de plieur de parachute de secours et réparateur. Tout ou partie des blocs de compétences du CQP peuvent être obtenus par la voie de la VAE.

### Article 7 – Validation d'éléments issus d'autres certifications ou qualifications.

Les demandes de validation émanant d'autres certifications ou qualifications peuvent faire l'objet d'un examen selon les conditions d'instruction figurant à l'article 8.

### Article 8 – Conditions d'instruction des demandes de validations

Organisme délégataire :

Les dossiers de demande de validation sont disponibles auprès de la fédération française de parachutisme.

Les demandes de validation pour le CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » sont adressées à la FFP selon le modèle correspondant figurant en annexe 8 pour la VAE et 7 pour les autres demandes.

Préalablement à l'instruction des dossiers par le jury, la Fédération Française de Parachutisme vérifie la recevabilité de la demande. Les demandes sont instruites par le même jury qui préside à l'obtention du CQP par la voie des épreuves certificatives. Le président du jury vérifie que le candidat répond aux exigences stipulées à l'article 5 du présent règlement.

Pour la VAE, la procédure s'effectue comme suit :

- une première partie « recevabilité » qui doit permettre à la FFP de vérifier les exigences mentionnées aux articles 5 et 6 du présent règlement. Le candidat précise les motivations de sa demande de validation et retrace ses parcours professionnel, bénévole et sportif. Il rédige un rapport d'expériences acquises sur la base d'une ou deux activités les plus significatives en lien direct avec la qualification de « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » ;
- une commission d'experts désignés par la FFP, examine l'ensemble des pièces fournies par le candidat. L'évaluation du dossier est faite à partir d'une grille de lecture décrivant les compétences attendues. Cette évaluation est complétée par un entretien et/ou une mise en situation.

En cas de validation partielle, le jury doit indiquer par écrit la nature des blocs de compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la décision du jury.

Le jury pourra indiquer par écrit au candidat :

- la possibilité de suivre une formation,
- la possibilité de représenter un dossier de demande de validation complété au regard de l'acquisition de compétences professionnelles en lien avec le contenu de la certification par la voie de l'expérience.

## TITRE III : MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE QUALIFICATION CQP

### Article 9 – Délégation de la mise en œuvre de la certification

La CPNEF sport peut déléguer par convention la mise en œuvre du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » pour sa durée d'enregistrement au RNCP. Ce CQP peut faire l'objet d'une demande de renouvellement. La CPNEF sport peut à tout moment suspendre la délégation accordée pour motif grave et pour une durée de 6 mois maximum. Elle peut également la retirer, pour motif grave ou sérieux, après avoir entendu les représentants de la FFP préalablement informés des faits reprochés.

La (première) délégation de mise en œuvre de la certification pour le CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » est donnée à fédération française de parachutisme 62 rue de Fécamp 75012 Paris, *sous réserve de la signature de la convention de délégation.*

Les modalités de la délégation sont définies dans la convention de délégation figurant en annexe 2 du présent règlement.

Toute demande de délégation de mise en œuvre de la certification se fait auprès de la CPNEF Sport qui est la seule autorité à pouvoir l'accorder au regard des exigences de la certification.

### Article 10 – Conditions de mise en œuvre de la formation

Peuvent organiser la formation au certificat « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » les organismes de formation habilités par la Commission d'Habilitation mise en place par la FFP.

L'habilitation est accordée après vérification de la conformité avec le cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation exigé par la CPNEF sport dans l'article 4 de l'accord de branche du 6 mars 2003. Ce cahier des charges est défini en annexe 6 du présent règlement. Les qualifications requises pour les formateurs y sont précisées ainsi que celles des tuteurs pédagogiques.

L'habilitation est accordée pour une session de formation au CQP, elle pourra être reconduite par une procédure simplifiée de renouvellement au maximum sur la durée d'enregistrement du CQP au RNCP.

Les organismes de formation communiquent annuellement et par avance à la fédération française de parachutisme l'ensemble des informations utiles à la mise en œuvre de la formation et à son évaluation.

La **durée de la formation du plieur de parachute** s'élève à 210 heures dont 105 heures en centre et 105 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenus par le candidat.

La **durée de la formation d'une qualification complémentaire de « réparateur »** s'élève à 420 heures dont 210 heures en centre et 210 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenus par le candidat.

### Article 11 – Tutorat

Pour chaque salarié en cours de formation CQP, l'employeur choisit un tuteur parmi les personnes qualifiées de l'entreprise à partir d'une liste établie par la FFP. Cette personne doit être volontaire et justifier d'une expérience de deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé. S'il apparait sur la liste établie par la FFP, l'employeur peut assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience dans la limite de 2 salariés en cours de formation CQP

Les missions du tuteur sont les suivantes :

- Accueillir, aider, informer et guider

**Organisme délégataire :**



- Organiser avec les salariés intéressés son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
- Veiller au respect de son emploi du temps
- Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure
- Participer à l'évaluation du suivi de formation

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, les parties signataires de la CCNS (art 8.4.4.5) conviennent que le tuteur doit pouvoir exercer ses missions dans des conditions optimales.

Le tuteur est choisi par l'employeur sur une liste de tuteur habilité par la FFP.

Le tuteur devra être juge de l'autonomie progressive à accorder à ses stagiaires.

Lorsque le stagiaire ne relève pas d'un contrat de travail, un tuteur pédagogique est nommé dans les conditions définies dans le cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre des organismes de formation figurant en annexe 6 du présent règlement.

## **Article 12 – Conditions de validation de la certification**

Les épreuves de certification visent à apprécier l'acquisition des 4 (+1) blocs de compétences constitutifs du certificat de plieur de parachute de secours et réparateur. Ces épreuves sont organisées par l'organisme de formation habilité dans les conditions prévues à l'article 10.

La validation des 4 (+1) blocs de compétences et la présentation des attestations justifiant les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification conduisent à l'obtention du certificat. Aucun bloc ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'un ou l'autre des autres blocs de compétences.

Pour obtenir le CQP, le candidat doit obtenir les 4 blocs de compétences (le 5<sup>ième</sup> bloc de compétence est optionnel et permet au candidat de valider des compétences supplémentaires).

En cas d'échec à un ou plusieurs blocs de compétences, Le bénéfice des blocs de compétences acquis par le candidat peut être conservé pendant une période maximale de 3 ans. Les blocs de compétences acquis doivent figurer dans le livret de qualification avec mention de leur date limite de conservation. Une prolongation dérogatoire d'une année supplémentaire peut être accordée pour un motif sérieux par la FFP.

Le livret de qualification figure en **annexe 5**.

### **12.1 – Modalités d'organisation de la validation et modalités d'évaluation des compétences**

#### **- Observation au poste de travail**

Une grille d'observation permettra au tuteur d'évaluer au sein de l'entreprise les compétences des blocs 1 « Contrôle », 2 « plier », 3 « assembler, démonter, démêler », 4 « suivre son activité » et en option le bloc 5 « réparer »

L'évaluation se fera au poste de travail.

#### **- Mise en situation**

La mise en situation consiste à plier, assembler, démonter, démêler un parachute et d'en assurer le contrôle de chaque étape à l'aide d'outils existants. Aussi cette mise en situation permet d'évaluer les blocs de compétences 1, 2, 3 et 4 (et en qualification complémentaire le bloc 5). Cette évaluation est réalisée par 2 évaluateurs minimum en centre de formation.

Les épreuves de certification permettent de valider ou non les compétences constitutives de la certification à l'aide de grilles de certification figurant à l'annexe 4 du présent règlement.

## TITRE IV : JURY, VALIDATIONS, DÉLIVRANCE, RECOURS

### Article 13– Désignation et compétences du jury

#### 13.1 Désignation

La FFP de la certification constitue des jurys nationaux conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

Le jury est présidé par le représentant de la FFP qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

La CPNEF « sport » valide la liste des représentants des salariés et des représentants des employeurs éligibles à ce titre au sein des jurys nationaux du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur ». Elle décide de la composition des jurys, sur proposition de la FFP, conformément à la représentation prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

Nombre de personnes composant le jury : 4

- Un représentant de la CPNEF collègue salariés ou son suppléant,
- Un représentant de la CPNEF collègue employeurs ou son suppléant,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- Un représentant de la FFP ou son suppléant,

#### 13.2 Compétences

Le jury délibère au vue des résultats qui lui sont soumis par les évaluateurs pour :

- les épreuves certificatives
- l'instruction des dossiers de VAE
- l'instruction des demandes de validation.

La délibération du jury mentionne, pour chaque candidat l'obtention totale, partielle ou le refus, ainsi que la voie qui a présidé à l'obtention des 5 blocs de compétences constitutifs du certificat (épreuves certificatives, validation ou VAE).

### Article 14 – Délivrance du certificat

La FFP, délivre au nom de la CPNEF, les certificats de qualification professionnelle de « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur » selon le **modèle de certificat** figurant en **annexe 9**.

La CPNEF sport dispose de la liste officielle des personnes certifiées.

### Article 15 – Recours

Tout litige relatif au CQP « plieur de parachute de secours » et à la qualification complémentaire de « réparateur » doit faire l'objet d'un premier recours auprès de la fédération française de parachutisme avant toute saisine de la CPNEF sport qui ne peut s'effectuer qu'en second ressort.

**La composition et le règlement de la commission de recours**, mise en place par la FFP et chargée de l'instruction des litiges en premier ressort, figure en **annexe 11**.

**ANNEXES DU REGLEMENT**  
**CQP « plieur de parachute de secours » et**  
**d'une qualification complémentaire de « réparateur »**

**AVENANT n° 70 du 7 février 2012  
portant sur l'annexe 1 de la CCN du SPORT du 7  
juillet 2005 relative aux CQP**

**ARTICLE 1**

L'article 5 de l'annexe 1 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 est complété par les dispositions suivantes :

Titre du CQP	Classification conventionnelle	Prérogatives, limite d'exercice et durée de validité
Pleur de parachute de secours	<b>Le titulaire du CQP de pleur de parachute de secours option réparateur est classé au groupe 3</b>	<p><i>Le pleur de parachute de secours plie, assemble, démonte et démêle les parachutes de secours dont il a la responsabilité au regard des réglementations en vigueur.</i></p> <p>Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié correspond à un volume horaire de travail partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport.</p>
Qualification complémentaire : réparateur	<b>Le titulaire du CQP de pleur de parachute de secours option réparateur est classé au groupe 3</b>	<i>Le réparateur de parachute répare les parachutes dont il a la responsabilité au regard des réglementations en vigueur</i>

**ARTICLE 2 :**

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt auprès de la Direction générale du travail, ainsi que d'une demande d'extension et prendra effet au premier jour suivant la publication au journal officiel de l'arrêté d'extension.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

<b>CFDT</b> Jérôme MORIN Nom : Jérôme MORIN	<b>CFE-CGC</b> Félix GOMIS Nom : Félix GOMIS	<b>CFTC :</b> Yves BÉCHU Nom : Yves BÉCHU
<b>CGT-FO :</b> Yann POYET Nom : Yann POYET	<b>CGT</b> Bouziane BRINI Nom : Bouziane BRINI	<b>CNES :</b> Philippe BROSSARD Nom : Philippe BROSSARD
<b>FNASS :</b> Franck LECLERC Nom : Franck LECLERC	<b>UNSA :</b> Dominique QUIRION Nom : Dominique QUIRION	
<b>CNEA :</b> Alain FAVIER	<b>COSMOS :</b> Jean DI-MÉO	



**Convention de délégation  
Du Certificat de Qualification Professionnelle  
« plieur de parachute de secours » et  
d'une qualification complémentaire de « réparateur »**

**La présente convention est établie entre**

La CPNEF Sport, représentée par Yann POYET, Président et Florence LAMOULIE, Vice-présidente.

Et

La fédération française de parachutisme représentée par sa Présidente Mme Feydeau

Vu l'accord national de la branche professionnelle du sport du 6 mars 2003 sur la mise en œuvre des CQP

Vu la déclaration des partenaires sociaux du 15 avril 2005,

Vu la Convention Collective Nationale du Sport du 7 juillet 2005 étendue le 25 novembre 2006

Il a été convenu ce qui suit :

**Titre I - Objet et contenu de la délégation**

**Article 1**

La CPNEF Sport délègue la mise en œuvre du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur » à la Fédération Française de Parachutisme.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la délégation entre les parties signataires.

**Article 2**

La mise en œuvre de ce CQP comprend la désignation de le FFP :

- En tant qu'opérateur de la mise en œuvre de la formation
- En tant que responsable du contrôle de la qualité des formations délivrées
- En tant que garant de la qualité et de la transparence du processus de certification
- En tant que responsable de l'analyse de l'évolution des besoins particuliers du secteur professionnel en parachutisme pour l'adaptation permanente du CQP

**Article 3**

La CPNEF Sport s'engage à soutenir la mise en œuvre du CQP par tous les moyens mobilisables (Dispositifs de financement adaptés, travaux d'observatoires, travaux de la sous commission CQP, Accompagnement )

**Article 4**

La CPNEF Sport est l'autorité de dépôt et de renouvellement du CQP. A ce titre, la fédération française de parachutisme s'engage à respecter cette qualité dans l'identité visuelle, notamment en apposant le logo de **Organisme délégataire** :

la CPNEF sur l'ensemble des documents administratifs et des supports de communication du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur ».

## **Titre II - Modalités de mise en œuvre**

### **Article 5**

#### **En tant qu'opérateur de la mise en œuvre de la formation,**

- La FFP peut organiser les formations préparant au CQP au sein de ses propres structures de formation dans le respect du règlement de la certification.
- Il est également chargé du dispositif d'habilitation des formations :

Pour ce faire, la FFP constitue et convoque une commission d'habilitation.

Cette commission statue après examen pour toute demande émanant d'un organisme de formation externe à la fédération.

Elle se fonde pour cela sur « le cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation du CQP » figurant en annexe 6 du règlement du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur »

Après étude des pièces du dossier, la commission d'habilitation peut :

- habiliter l'organisme ;
- reporter la décision de manière à obtenir des compléments d'information ;
- inviter l'organisme de formation à se présenter en audition ;
- ou refuser l'habilitation.

En cas de refus d'habilitation, l'organisme de formation peut présenter une nouvelle demande ou saisir la commission des recours dont la composition et le fonctionnement figurent en annexe 11 du règlement du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur »

La commission d'habilitation entérine la liste nationale des structures habilitées à délivrer la formation et le calendrier annuel des formations.

L'habilitation est accordée pour une durée fixée par la commission d'habilitation, elle pourra être reconduite suite à une demande de renouvellement. L'habilitation peut être suspendue, voire retirée sur décision de la commission en cas de non respect des engagements par l'organisme de formation.

La liste des structures et des formations mises en œuvre est tenue à la disposition de la CPNEF Sport.

### **Article 6**

**En tant que responsable du contrôle de la qualité des formations délivrées, et au nom de la CPNEF Sport,** la FFP met en place un dispositif de suivi et d'évaluation des formations réalisées.

Ce dispositif fonctionne en application de l'annexe 6 du règlement du CQP (cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

### **Article 7**

**En tant que garant de la qualité et de la transparence du processus de certification :**

La FFP organise les jurys dans les conditions définies à l'article 13 du règlement du CQP. Il veille au respect des procédures et à la neutralité des jurys vis-à-vis des candidats.

**Organisme délégataire :**

La FFP met à disposition des candidats les informations nécessaires aux procédures de validation des acquis d'expérience (VAE). Elle instruit les dossiers de demande de VAE dans les conditions prévues au règlement du CQP (article 6 et 8). Elle propose les conditions d'accompagnement des candidats.

#### **Article 8**

**En tant que responsable de l'analyse de l'évolution des besoins particuliers du secteur**, la FFP pilote la réalisation d'un bilan de la mise en œuvre du CQP et une analyse d'opportunité au regard de la situation professionnelle visée par la qualification et de son évolution.

Il contribue à la réalisation d'études de l'observatoire de la branche notamment sur le suivi des certifiés.

Ceci intervient dans le cadre de la procédure de renouvellement du CQP (fin de la durée initiale d'enregistrement au RNCP)

#### **Article 9**

La délégation est attribuée pour la durée d'inscription du CQP au RNCP. Elle sera reconduite tacitement en cas de renouvellement du CQP.

La CPNEF sport peut à tout moment suspendre la délégation accordée pour motif grave et pour une durée de 6 mois maximum. Elle peut également la retirer, pour motif grave ou sérieux, après avoir entendu les représentants de la FFP préalablement informés des faits reprochés.

La FFP peut dénoncer par lettre recommandée avec accusé de réception, la présente convention à l'issue des sessions de formation habilitées et après avoir satisfait à ses obligations de délégataire.

#### **Article 10**

Les conflits éventuels liés à la mise en œuvre de la présente convention de délégation font l'objet d'une conciliation entre les signataires. Les conflits n'ayant pas trouvé de solution amiable entre la CPNEF Sport et la FFP sont du ressort du tribunal d'instance de Paris.

#### **Article 11**

La présente convention prend effet à compter de la date de publication au Journal Officiel de l'inscription du CQP au RNCP.

Fait à PARIS en 2 exemplaires, le .

La présidence de la CPNEF Sport

La Présidente de la FFP



**ANNEXE 3 : REFERENTIEL D'ACTIVITES et de CERTIFICATION du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur »**

Référentiel d'activités		Référentiel de certification		
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p><b>Bloc de compétences 1</b></p> <p><b>Contrôler tous les éléments d'un parachute</b></p>	<p>1.1 Respecter les réglementations en vigueur relatives aux normes constructeur et</p> <p>1.2 Contrôler les différents éléments constituant un parachute (état du parachute, assemblage, déclencheurs de sécurité )</p> <p>1.3 Contrôler les pliages effectués</p>	<p>1.1.1 Respecter les normes, et règlements des constructeurs liés au contrôle des éléments d'un parachute</p> <p>1.1.2 Respecter les règles fédérales et la réglementation des ministères concernés notamment du ministère en charge de l'aviation civile</p> <p>1.2.1 Contrôler un parachute prêt à plier en cours d'activité au regard des réglementations existantes (constructeur, fédérale, ministère en charge de l'aviation civile)</p> <p>1.2.2 Contrôler un parachute conteneur de secours ouvert au regard des réglementations existantes (constructeur, fédérale, ministère en charge de l'aviation civile)</p> <p>1.2.3 Contrôler l'état d'une voile principale, de secours et l'état d'un sac harnais au regard des réglementations existantes (constructeur, fédérale, ministère en charge de l'aviation civile) (niveau d'usure, porosité des tissus, état des pièces en métal...)</p> <p>1.3.1 Repérer les situations anormales (au regard de la réglementation, des consignes des constructeurs, de l'état général )</p> <p>1.3.2 Formaliser ses observations sur l'état du parachute et mettre en œuvre une solution adaptée au regard de l'anomalie identifiée</p>	<p><b>le bloc de compétences 1 est évalué lors d'une mise en situation qui se déroule en centre de formation et lors de l'observation en poste de travail</b> par le tuteur à l'aide de grille d'évaluation</p> <p><i>La mise en situation consiste à plier, assembler, démonter, démanteler un parachute et d'en assurer le contrôle de chaque étape à l'aide d'outils existants. Aussi cette mise en situation permet d'évaluer les blocs de compétences 1, 2, 3 et 4.</i></p>	<p>l'environnement réglementaire est assimilé Le candidat sait chercher et mobiliser correctement les normes et règlements des constructeurs.</p> <p>Les règlements fédéraux et la réglementation des différents ministères concernés sont connus.</p> <p>Il connaît les systèmes de sécurité passifs</p> <p>Le candidat utilise un vocabulaire technique adapté.</p> <p>Il explique correctement les principes d'utilisation et de maintenance des systèmes de sécurité.</p> <p>Il connaît la composition d'un ensemble parachute (individuel et tandem) Il connaît les déclencheurs de sécurité.</p> <p>Le candidat contrôle efficacement l'état d'un parachute prêt à être utilisé en vol</p> <p>Le candidat effectue correctement le contrôle complet du parachute, permettant ainsi une utilisation sans danger.</p> <p>Le candidat identifie les situations anormales et respecte les procédures d'usage pour signaler les anomalies</p> <p>Les observations sont claires et comprises par tous. Les solutions mises en œuvre sont en conformité avec l'observation formulée</p>

<p><b>Bloc de compétences 2</b></p> <p><b>Plier une voileure</b></p>	<p>2.1 Mobiliser les éléments techniques et réglementaires liés au parachutisme</p> <p>2.2 plier une voileure principale</p> <p>2.3 plier une voileure de secours</p>	<p>2.1.1 mobiliser ses connaissances en matière de cinématique d'ouverture et les incidents (parachute individuel et tandem)</p> <p>2.1.2 S'approprier les connaissances en aérodynamique et en mécanique de vol</p> <p>2.1.3 maîtriser les différents types de voiles au regard du niveau des pratiquants</p> <p>2.1.4 Maîtriser et respecter les consignes des constructeurs</p> <p>2.2.1 Identifier les spécificités des différentes voiles à plier afin d'en adapter les techniques de pliages</p> <p>2.2.2 Adapter et réaliser les gestes techniques de pliages, suivants les différents types de voileures (voile débutant, confirmé, tandem)</p> <p>2.3.1 Identifier les spécificités des différentes voileures de secours à plier</p> <p>2.3.2 Adapter et réaliser les gestes techniques de pliages suivants les différents types de voileures de secours</p>	<p><b>le bloc de compétences 2 est évalué lors d'une mise en situation qui se déroule en centre de formation et lors de l'observation en poste de travail</b> par le tuteur à l'aide de grille d'évaluation</p> <p><i>La mise en situation consiste à plier, assembler, démonter, démêler un parachute et d'en assurer le contrôle de chaque étape à l'aide d'outils existants. Aussi cette mise en situation permet d'évaluer les blocs de compétences 1, 2, 3 et 4.</i></p>	<p>Il explique les principes d'ouverture et de vol d'une voile. Le candidat plie avec rigueur et habileté des voiles principales différentes (voile destinée à école, voile destinée aux pratiquants confirmés, voile tandem)</p> <p>Le candidat applique ses connaissances réglementaires</p> <p>Le candidat plie avec rigueur et habileté des voiles de secours</p> <p>Le pliage des voiles principales et de secours est effectué avec méthode et savoir faire. Aucune faute de pliage ou de conditionnement n'est tolérée.</p> <p>Les spécificités des différentes voiles sont connues et clairement identifiées</p> <p>Précisions des gestes</p> <p>Le candidat maîtrise les différentes techniques de pliage suivant les différents types de voiles (voile débutant, confirmé, tandem)</p> <p>L'ensemble des procédures et des techniques de pliages sont adaptées et maîtrisées</p> <p>Respecter les spécificités des techniques de pliages des parachutes de secours</p>
<p><b>Bloc de compétences 3</b></p> <p><b>Assembler, démonter, démêler un parachute complet</b></p>	<p>3.1. Assembler un parachute complet</p> <p>3.2 Démonter un parachute complet</p>	<p>3.1.1 Assembler différents types de voileures principales, voiles de secours, sac harnais</p> <p>3.1.2 Assembler les déclencheurs en respectant leur spécificité</p> <p>3.1.3 Evaluer les procédures et les moyens mis en œuvre pour réaliser l'assemblage d'un parachute complet</p> <p>3.2.1 Démonter différents types de voileures principales, de voiles de secours, de sac harnais</p> <p>3.2.2 Démonter les déclencheurs en respectant leur spécificité</p> <p>3.2.3 Evaluer les procédures et les moyens mis en œuvre pour réaliser le démontage d'un parachute complet</p> <p>3.3.1 Démêler différents types de voileures</p>	<p><b>le bloc de compétences 3 est évalué lors d'une mise en situation qui se déroule en centre de formation et lors de l'observation en poste de travail</b> par le tuteur à l'aide de grille d'évaluation</p> <p><i>La mise en situation consiste à plier, assembler, démonter, démêler un parachute et d'en assurer le contrôle de chaque étape à l'aide d'outils existants. Aussi cette mise en situation permet d'évaluer les blocs de compétences 1, 2, 3 et 4.</i></p>	<p>Le candidat monte et démonte avec méthode et rigueur des voiles principales différentes.</p> <p>Il contrôle son travail.</p> <p>L'assemblage effectué par le candidat doit permettre une utilisation normale du matériel</p> <p>Le candidat doit travailler avec calme et méthode. Il organise avec efficacité son espace de travail.</p> <p>Le candidat démêle une voileure avec méthode et rigueur</p>

	3.3 Démêler une voileure	3.3.2 Evaluer les procédures et les moyens mis en œuvre pour réaliser le démêlage d'un parachute complet		
<b>Bloc de compétences 4</b>  <b>Suivre son activité</b>	4.1 Mettre en œuvre les formalités administratives, en utilisant les documents réglementaires (règles fédérales et code du sport)	4.1.1 Remplir la fiche de contrôle de l'ensemble complet (la fiche liste tous les points à contrôler ainsi que l'avis du plieur) 4.1.2 Renseigner le livret individuel du parachute (papier d'identité du parachute) 4.1.3 Renseigner son carnet de pliage (nombre et type de pliages effectués par le titulaire du carnet)	<b>Le bloc de compétences 4 est évalué lors d'une mise en situation qui se déroule en centre de formation et lors de l'observation en poste de travail</b> par le tuteur à l'aide de grille d'évaluation <i>La mise en situation consiste à plier, assembler, démonter, démêler un parachute et d'en assurer le contrôle de chaque étape à l'aide d'outils existants. Aussi cette mise en situation permet d'évaluer les blocs de compétences 1, 2, 3 et 4.</i>	Les indications portées par le candidat doivent être justes et lisibles. Toutes les fiches du livret sont renseignées (voile principale, de secours, déclencheurs ) Le candidat maîtrise les outils informatiques permettant de renseigner son carnet de pliage
Qualification complémentaire :  <b>Bloc de compétences</b>  <b>Réparation du parachute</b>	5.1 Utiliser les outils (machines à coudre, ) et les matériaux spécifiques (matières spécifiques, sangles, tissus, gaines, voilures, ) à la réparation des parachutes.  5.2 Réaliser des empiècements sur extradros (partie supérieure d'une voile)	5.1.1 Utiliser les machines à coudre de type industriel et les outils spécifiques utiles à la réparation 5.1.2 Identifier les différentes matières utilisées par les fabricants et leurs caractéristiques (tissus, sangles, gaines, métaux ) afin de préparer correctement sa réparation  5.2.1 Réaliser une réparation couture et empiècement simple sur extradros (partie supérieure d'une voile) 5.2.2 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord d'attaque sur extradros (partie supérieure d'une voile) 5.2.3 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord de fuite sur extradros (partie supérieure d'une voile)	<b>le bloc de compétences optionnel est évalué par 2 évaluateurs minimum lors d'une mise en situation qui se déroule en centre de formation et lors de l'observation en poste de</b>	Le candidat mobilise correctement les connaissances relatives aux principes généraux, à la maintenance et à l'utilisation des différentes machines à coudre Mobiliser les connaissances relatives aux outillages spécifiques à la réparation des parachutes Mobiliser les connaissances relatives à la conception des voilures Le candidat connaît les différentes matières utilisées par les fabricants et les mobilisent afin d'adapter la réparation  Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser Le choix de la technique de réparation sur extradros est adapté aux empiècements à réparer (partie supérieure de la voile) La surface de travail et le temps de travail sont adaptés Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voileure, Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur extradros (empiècements simple, partiels de panneau sur bord

	5.2.4 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur milieu de voileure sur extradoss	<b>travail</b> par le tuteur à l'aide de grille d'évaluation  <i>Le Bloc de compétence 5 est optionnel et permet au titulaire de compléter son champ d'intervention et d'en faire reconnaître les compétences</i>	d'attaque et de fuite et sur milieu de voile) et au type de voileure  Les points de couture (type, longueur ) sont adaptés à la zone à traiter (extradoss) et au type de voileure le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs
5.3 Réaliser des empiècements sur intrados (partie inférieure d'une voile)	5.3.1 Réparation couture et empiècement simple sur intrados 5.3.2 Réaliser un remplacement partiel sur intrados 5.3.3 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord de fuite sur intrados 5.3.4 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur milieu de voileure sur intrados		Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser Le choix de la technique de réparation sur intrados est adapté aux empiècements à réparer (partie inférieure de la voile)  La surface de travail et le temps de travail sont adaptés Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voileure, Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur intrados (empiècements simples, partiels de panneau sur bord de fuite et sur milieu de voile) et au type de voileure Les points de couture (type, longueur ) sont adaptés à la zone à traiter (intrados) et au type de voileure le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs
5.4 Réaliser des empiècements sur structures (éléments qui relient la partie inférieure et supérieure d'une voile)	5.4.1 Réaliser une réparation sur stabilisateur 5.4.2 Réaliser une réparation sur nervure (structure non porteuse) 5.4.3 Réaliser une réparation sur nervure (structure porteuse) 5.4.4 Réaliser une réparation d'un point d'ancrage de chaîne d'extraction		Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser Le choix de la technique de réparation sur structures (stabilisateur et point d'ancrage de chaîne) est adapté aux empiècements à réparer (nervure sur structure porteuse et non porteuse)  La surface de travail et le temps de travail sont adaptés Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voileure, Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur structures Les points d'ancrage de chaîne d'extraction sont

			correctement réparés le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs
5.5 Réaliser des réparations mineures sur des sacs harnais	<p>5.5.1 Réaliser une reprise de couture sur un conteneur principal</p> <p>5.5.2 Réaliser une réparation de galon</p> <p>5.5.3 Réaliser une réparation de rabat conteneur principal</p> <p>5.5.4 Réaliser un remplacement d'œillet rabat conteneur principal</p> <p>5.5.5 Réaliser un remplacement de raidisseur rabat conteneur principal</p> <p>5.5.6 Fabriquer une pochette d'extracteur souple</p> <p>5.5.7 Réaliser la pose d'une pochette d'extracteur souple</p> <p>5.5.8 Réaliser le changement de gaines de libération</p>		<p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser</p> <p>Le choix de la technique de réparation sur les sacs à harnais est adapté aux empiècements à réparer (réparation mineure)</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés</p> <p>Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voilure,</p> <p>Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur le sac à harnais (réparation mineure) et au type de voilure</p> <p>Les points de couture (type, longueur ) sont adaptés à la zone à traiter (sac à harnais) et au type de réparations demandées</p> <p>le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs</p>
5.6 Réaliser des réparations sur les accessoires des sacs harnais	<p>5.6.1 Réaliser le changement de bandes auto-agrippantes sur tout type de poignées</p> <p>5.6.2 Réaliser une réparation sur extracteur souple</p> <p>5.6.3 Réaliser une réparation sur extracteur à ressort</p> <p>5.6.4 Réaliser le changement d'une Kill-Line (élément permettant la rétraction de</p>		<p>Le candidat mobilise correctement ses connaissances relatives à la conception des sacs harnais et des accessoires</p> <p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser</p> <p>Les techniques de réparation choisies par le candidat sont conformes aux procédures et normes liées à la réparation des accessoires de sacs à harnais</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés aux réparations envisagées</p>

		<p>l'extracteur d'une voile principale)</p> <p>5.6.5 Réaliser la réparation d'un sac de déploiement de type POD (sac recevant la voile pliée)</p> <p>5.6.6 Réaliser la fabrication d'un sac de déploiement de type POD (sac recevant la voile pliée)</p> <p>5.6.7 Réaliser la remise en état d'une protection de cuissarde</p>		<p>sur les accessoires des sacs à harnais</p> <p>Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur les accessoires des sacs à harnais</p> <p>Les points de couture (type, longueur ) sont adaptés à la zone à traiter (accessoires des sacs à harnais) et au type de réparations demandées</p> <p>le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs.</p>
	<p>5.7 Réaliser des réparations sur un cône de suspension d'une voile principale (« cordes » qui relie la voile au harnais)</p>	<p>5.7.1 Réaliser une réparation provisoire de suspente</p> <p>5.7.2 Réaliser un remplacement de suspente</p> <p>5.7.3 Réaliser un remplacement de ligne de commande</p> <p>5.7.4 Réaliser un changement de cône de suspension complet</p>		<p>Le candidat mobilise correctement ses connaissances relatives à la réparation d'un cône de suspension d'une voile principale</p> <p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser</p> <p>Les techniques de réparation choisies par le candidat sont conformes aux procédures et normes liées à la réparation d'un cône de suspension d'une voile principale</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés aux réparations envisagées sur un cône de suspension d'une voile principale</p> <p>le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs.</p>

**ANNEXE 4 : OUTILS D'EVALUATION des COMPETENCES**

**CQP « PLIEUR DE PARACHUTE DE SECOURS »  
ET QUALIFICATION COMPLEMENTAIRE DE « REPARATEUR »**

**GRILLE D'OBSERVATION AU POSTE DE TRAVAIL  
Et  
MISE EN SITUATION**

Activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Critères d'évaluation	Nom du tuteur Nom des évaluateurs		
			Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
<p><b>Bloc de compétences 1</b></p> <p><b>Contrôler tous les éléments d'un parachute</b></p>	<p>1.1.1 Respecter les normes, et règlements des constructeurs liés au contrôle des éléments d'un parachute</p> <p>1.1.2 Respecter les règles fédérales et la réglementation des ministères concernés notamment du ministère en charge de l'aviation civile</p> <p>1.2.1 Contrôler un parachute prêt à plier en cours d'activité au regard des réglementations existantes (constructeur, fédérale, ministère en charge de l'aviation civile)</p> <p>1.2.2 Contrôler un parachute conteneur de secours ouvert au regard des réglementations existantes (constructeur, fédérale, ministère en charge de l'aviation civile)</p> <p>1.2.3 Contrôler l'état d'une voile principale, de secours et l'état d'un sac harnais au regard des réglementations existantes (constructeur, fédérale, ministère en charge de l'aviation civile) (niveau d'usure, porosité des tissus, état des pièces en métal...)</p> <p>1.3.1 Repérer les situations anormales (au regard de la réglementation, des consignes des constructeurs, de l'état général )</p> <p>1.3.2 Formaliser ses observations sur l'état du parachute et mettre en œuvre une solution adaptée au regard de l'anomalie identifiée</p>	<p>l'environnement réglementaire est assimilé</p> <p>Le candidat sait chercher et mobiliser correctement les normes et règlements des constructeurs.</p> <p>Les règlements fédéraux et la réglementation des différents ministères concernés sont connus.</p> <p>Il connaît les systèmes de sécurité passifs</p> <p>Le candidat utilise un vocabulaire technique adapté.</p> <p>Il explique correctement les principes d'utilisation et de maintenance des systèmes de sécurité.</p> <p>Il connaît la composition d'un ensemble parachute (individuel et tandem)</p> <p>Il connaît les déclencheurs de sécurité.</p> <p>Le candidat contrôle efficacement l'état d'un parachute prêt à être utilisé en vol</p> <p>Le candidat effectue correctement le contrôle complet du parachute, permettant ainsi une utilisation sans danger.</p> <p>Le candidat identifie les situations anormales et respecte les procédures d'usage pour signaler les anomalies</p> <p>Les observations sont claires et comprises par tous.</p> <p>Les solutions mises en œuvre sont en conformité avec l'observation formulée</p>			

<p><b>Bloc de compétences 2</b></p> <p><b>Plier une voileure</b></p>	<p>2.1.1 mobiliser ses connaissances en matière de cinématique d'ouverture et les incidents (parachute individuel et tandem)  2.1.2 S'approprier les connaissances en aérodynamique et en mécanique de vol  2.1.3 maîtriser les différents types de voiles au regard du niveau des pratiquants  2.1.4 Maîtriser et respecter les consignes des constructeurs  2.2.1 Identifier les spécificités des différentes voiles à plier afin d'en adapter les techniques de pliages  2.2.2 Adapter et réaliser les gestes techniques de pliages, suivants les différents types de voileures (voile débutant, confirmé, tandem)  2.3.1 Identifier les spécificités des différentes voileures de secours à plier  2.3.2 Adapter et réaliser les gestes techniques de pliages suivants les différents types de voileures de secours</p>	<p>Il explique les principes d'ouverture et de vol d'une voile.  Le candidat plie avec rigueur et habileté des voiles principales différentes (voile destinée à école, voile destinée aux pratiquants confirmés, voile tandem)  Le candidat applique ses connaissances réglementaires  Le candidat plie avec rigueur et habileté des voiles de secours  Le pliage des voiles principales et de secours est effectué avec méthode et savoir faire. Aucune faute de pliage ou de conditionnement n'est tolérée.  Les spécificités des différentes voiles sont connues et clairement identifiées  Précisions des gestes  Le candidat maîtrise les différentes techniques de pliage suivant les différents types de voiles (voile débutant, confirmé, tandem)  L'ensemble des procédures et des techniques de pliages sont adaptées et maîtrisées  Respecter les spécificités des techniques de pliages des parachutes de secours</p>			
<p><b>Bloc de compétences 3</b></p> <p><b>Assembler, démonter, démêler un parachute complet</b></p>	<p>3.1.1 Assembler différents types de voileures principales, voiles de secours, sac harnais  3.1.2 Assembler les déclencheurs en respectant leur spécificité  3.1.3 Evaluer les procédures et les moyens mis en œuvre pour réaliser l'assemblage d'un parachute complet  3.2.1 Démonter différents types de voileures principales, de voiles de secours, de sac harnais  3.2.2 Démonter les déclencheurs en respectant leur spécificité  3.2.3 Evaluer les procédures et les moyens mis en œuvre pour réaliser le démontage d'un parachute complet  3.3.1 Démêler différents types de voileures  3.3.2 Evaluer les procédures et les moyens mis en œuvre pour réaliser le démêlage d'un parachute complet</p>	<p>Le candidat monte et démonte avec méthode et rigueur des voiles principales différentes.</p> <p>Il contrôle son travail.</p> <p>L'assemblage effectué par le candidat doit permettre une utilisation normale du matériel</p> <p>Le candidat doit travailler avec calme et méthode. Il organise avec efficacité son espace de travail.</p> <p>Le candidat démêle une voileure avec méthode et rigueur</p>			



<p><b>Bloc de compétences 4</b></p> <p><b>Suivre son activité</b></p>	<p>4.1.1 Remplir la fiche de contrôle de l'ensemble complet (la fiche liste tous les points à contrôler ainsi que l'avis du plieur)</p> <p>4.1.2 Renseigner le livret individuel du parachute (papier d'identité du parachute)</p> <p>4.1.3 Renseigner son carnet de pliage (nombre et type de pliages effectués par le titulaire du carnet)</p>	<p>Les indications portées par le candidat doivent être justes et lisibles.</p> <p>Toutes les fiches du livret sont renseignées (voile principale, de secours, déclencheurs )</p> <p>Le candidat maîtrise les outils informatiques permettant de renseigner son carnet de pliage</p>			
<p>Qualification complémentaire :</p>	<p>5.1.1 Utiliser les machines à coudre de type industriel et les outils spécifiques utiles à la réparation</p> <p>5.1.2 Identifier les différentes matières utilisées par les fabricants et leurs caractéristiques (tissus, sangles, gaines, métaux ) afin de préparer correctement sa réparation</p>	<p>Le candidat mobilise correctement les connaissances relatives aux principes généraux, à la maintenance et à l'utilisation des différentes machines à coudre</p> <p>Mobiliser les connaissances relatives aux outillages spécifiques à la réparation des parachutes</p> <p>Mobiliser les connaissances relatives à la conception des voilures</p> <p>Le candidat connaît les différentes matières utilisées par les fabricants et les mobilisent afin d'adapter la réparation</p>			
<p><b>Bloc de compétences</b></p> <p><b>Réparation du parachute</b></p>	<p>5.2.1 Réaliser une réparation couture et empiècement simple sur extradados (partie supérieure d'une voile)</p> <p>5.2.2 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord d'attaque sur extradados (partie supérieure d'une voile)</p> <p>5.2.3 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord de fuite sur extradados (partie supérieure d'une voile)</p> <p>5.2.4 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur milieu de voilure sur extradados</p>	<p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser</p> <p>Le choix de la technique de réparation sur extradados est adapté aux empiècements à réparer (partie supérieure de la voile)</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés</p> <p>Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voilure,</p> <p>Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur extradados (empiècements simple, partiels de panneau sur bord d'attaque et de fuite et sur milieu de voile) et au type de voilure</p> <p>Les points de couture (type, longueur ) sont adaptés à la zone à traiter (extradados) et au type de voilure</p>			

		le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs						
5.3.1 Réparation couture et empiècement simple sur intrados		Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser						
5.3.2 Réaliser un remplacement partiel sur intrados		Le choix de la technique de réparation sur intrados est adapté aux empiècements à réparer (partie inférieure de la voile)						
5.3.3 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur bord de fuite sur intrados		La surface de travail et le temps de travail sont adaptés						
5.3.4 Réaliser un remplacement partiel de panneau sur milieu de voile sur intrados		Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voilure, Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur intrados (empiècements simples, partiels de panneau sur bord de fuite et sur milieu de voile) et au type de voilure						
		Les points de couture (type, longueur ) sont adaptés à la zone à traiter (intrados) et au type de voilure le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs						
5.4.1 Réaliser une réparation sur stabilisateur		Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser						
5.4.2 Réaliser une réparation sur nervure (structure non porteuse)		Le choix de la technique de réparation sur structures (stabilisateur et point d'ancrage de chaîne) est adapté aux empiècements à réparer (nervure sur structure porteuse et non porteuse)						
5.4.3 Réaliser une réparation sur nervure (structure porteuse)		La surface de travail et le temps de travail sont adaptés						
5.4.4 Réaliser une réparation d'un point d'ancrage de chaîne d'extraction		Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voilure, Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur structures						
		Les points d'ancrage de chaîne d'extraction sont correctement réparés						

		le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs						
	<p>5.5.1 Réaliser une reprise de couture sur un conteneur principal</p> <p>5.5.2 Réaliser une réparation de galon</p> <p>5.5.3 Réaliser une réparation de rabat conteneur principal</p> <p>5.5.4 Réaliser un remplacement d'œillet rabat conteneur principal</p> <p>5.5.5 Réaliser un remplacement de raidisseur rabat conteneur principal</p> <p>5.5.6 Fabriquer une pochette d'extracteur souple</p> <p>5.5.7 Réaliser la pose d'une pochette d'extracteur souple</p> <p>5.5.8 Réaliser le changement de gaines de libération</p>	<p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser</p> <p>Le choix de la technique de réparation sur les sacs à harnais est adapté aux empiècements à réparer (réparation mineure)</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés</p> <p>Les outils utilisés pour effectuer la réparation sont adaptés à la zone à réparer, aux tissus de la voileure,</p> <p>Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur le sac à harnais (réparation mineure) et au type de voileure</p> <p>Les points de couture (type, longueur ) sont adaptés à la zone à traiter (sac à harnais) et au type de réparations demandées</p> <p>le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs</p>						
	<p>5.6.1 Réaliser le changement de bandes auto-agrippantes sur tout type de poignées</p> <p>5.6.2 Réaliser une réparation sur extracteur souple</p> <p>5.6.3 Réaliser une réparation sur extracteur à ressort</p> <p>5.6.4 Réaliser le changement d'une Kill-Line (élément permettant la rétraction de l'extracteur d'une voile principale)</p> <p>5.6.5 Réaliser la réparation d'un sac de déploiement de type POD (sac recevant la voile pliée)</p> <p>5.6.6 Réaliser la fabrication d'un sac de</p>	<p>Le candidat mobilise correctement ses connaissances relatives à la conception des sacs harnais et des accessoires</p> <p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser</p> <p>Les techniques de réparation choisies par le candidat sont conformes aux procédures et normes liées à la réparation des accessoires de sacs à harnais</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés aux réparations envisagées sur les accessoires des sacs à harnais</p> <p>Le fil de couture est adapté à la zone à traiter sur les accessoires des sacs à harnais</p>						

	<p>déploiement de type POD (sac recevant la voile pliée)</p> <p>5.6.7 Réaliser la remise en état d'une protection de cuissarde</p>	<p>Les points de couture (type, longueur ) sont adaptés à la zone à traiter (accessoires des sacs à harnais) et au type de réparations demandées</p> <p>le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs.</p>			
	<p>5.7.1 Réaliser une réparation provisoire de suspente</p> <p>5.7.2 Réaliser un remplacement de suspente</p> <p>5.7.3 Réaliser un remplacement de ligne de commande</p> <p>5.7.4 Réaliser un changement de cône de suspension complet</p>	<p>Le candidat mobilise correctement ses connaissances relatives à la réparation d'un cône de suspension d'une voile principale</p> <p>Le candidat identifie correctement les réparations à réaliser</p> <p>Les techniques de réparation choisies par le candidat sont conformes aux procédures et normes liées à la réparation d'un cône de suspension d'une voile principale</p> <p>La surface de travail et le temps de travail sont adaptés</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés aux réparations envisagées sur un cône de suspension d'une voile principale</p> <p>le mode de fabrication des constructeurs est respecter afin d'assurer les normes constructeurs.</p>			

**Commentaires du tuteur**

**Signature du tuteur :**

**Avis des évaluateurs**

**Signatures des évaluateurs :**

## ANNEXE 5 : LIVRET DE QUALIFICATION

Mlle/Mme/M.

**NOM :** N° de licence :

**Prénom :**

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

### Structure dans laquelle s'effectue le stage :

Nom de la structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

### Tuteur habilité par la FFP

**Nom :** N° de licence :

**Prénom :**

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

### PRÉ-REQUIS D'ENTREE DANS LE PROCESSUS DE QUALIFICATION

Intitulé des exigences	Date d'obtention

Je soussigné \_\_\_\_\_, responsable de \_\_\_\_\_ organisme habilité atteste que  
M \_\_\_\_\_ est en possession des exigences préalables à la mise en  
situation pédagogique.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature

Organisme délégataire :

**CERTIFICATION DES BLOCS DE COMPETENCES CONSTITUTIFS DU CQP « PLIEUR DE  
PARACHUTE DE SECOURS » ET  
D'UNE QUALIFICATION COMPLEMENTAIRE DE « REPARATEUR »**

Bloc(s) de compétences composant la certification	Date de certification par le jury	Modalité d'obtention (Validation/ Examen)
<b>Bloc de compétences 1</b> en lien avec l'activité : « <b>Contrôler tous les éléments d'un parachute</b> »		
<b>Bloc de compétences 2</b> en lien avec l'activité : « <b>Plier une voileure</b> »		
<b>Bloc de compétences 3</b> en lien avec l'activité : « <b>Assembler, démonter, démêler un parachute complet</b> »		
<b>Bloc de compétences 4</b> en lien avec l'activité « <b>Suivre son activité</b> »		
<b>Bloc de compétences 5</b> complémentaire en lien avec l'activité « <b>Réparation du parachute</b> »		
<b>Obtention du CQP</b> « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur »		

Je soussigné \_\_\_\_\_, Présidente de la FFP, atteste que  
M \_\_\_\_\_ a passé avec succès les différentes épreuves d'évaluation  
permettant l'obtention du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de  
« réparateur »

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature



**ANNEXE 6 : CAHIER DES CHARGES D'HABILITATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION du CQP « PLIEUR DE PARACHUTE DE SECOURS » ET D'UNE QUALIFICATION COMPLEMENTAIRE DE « REPARATEUR »**

Le présent cahier des charges a pour objectif l'habilitation, par la fédération française de parachutisme des organismes de formation et des formateurs pour la mise en œuvre de la formation du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur ».

Tout organisme désirant mettre en place une formation conduisant à ce CQP devra préalablement être habilité par fédération française de parachutisme qui a délégation de la CPNEF sport pour la mise en œuvre de la certification.

L'habilitation est accordée pour une session de formation au CQP, elle pourra être reconduite par une procédure simplifiée de renouvellement au maximum sur la durée d'enregistrement du CQP au RNCP.

L'organisme de formation doit avoir déclaré son activité de formation professionnelle conformément aux dispositions des articles L.6351-1 et R.6385-1 et suivants du Code du travail.

L'organisme de formation doit respecter dans sa proposition et dans la mise en œuvre ultérieure de la formation, le règlement du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur »;

Pour la mise en œuvre de cette formation, au regard des exigences du référentiel de certification, l'organisme de formation doit disposer de :

- D'une salle de cours pouvant accueillir les stagiaires
- De machines à coudre de type industriel en nombre suffisant
- D'un espace de pliage des parachute suffisamment grand au regard du nombre de stagiaire.

### **1 – Contenu obligatoire de la proposition**

Le dossier répondant au cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation préparant au CQP « plieur de parachute de secours » et à la qualification complémentaire de « réparateur » doit comporter les éléments suivants :

- la présentation de la structure ;
- la justification de déclaration d'activité de formation professionnelle auprès de l'administration compétente, accompagné du dernier bilan pédagogique et financier pour les organismes déclarés depuis plus d'un an,
- la liste des formateurs proposés, avec leur attestation individuelle d'habilitation ou, à défaut leur demande d'habilitation ;
- la qualification du responsable effectif de la formation y compris celle des tuteurs, accompagnateurs pédagogiques en cas d'alternance, conforme au niveau minimum décrit ci-après ;
- le programme de la formation proposée ;
- le nombre d'heures de formation ;
- le coût prévisionnel de la formation ;
- les modalités d'intégration ou d'allègement pour répondre au parcours individuel de formation des candidats ;
- les modalités de mise en œuvre de la formation proposée :
  - o l'accueil des participants
  - o les matériels, équipements et types de supports pédagogiques utilisés pour la formation ;
- le ruban pédagogique de la formation comportant :
  - o la durée et le déroulement précis de la formation (en centre et en entreprise),
  - o les conditions de mise en situation professionnelle encadrée (au mieux en situation d'alternance) ;
- les modalités de mise en œuvre de l'évaluation ;

**Organisme délégataire :**

- la description et les conditions de sous-traitance ou de partenariat (copie de la convention, qualification des formateurs) ;
- tout autre document ou élément jugé utile.

## **2 – Eléments d’attendus du cahier des charges**

### **2.1 – Attendus généraux au regard de la définition du CQP dans la branche sport**

#### **Extrait de l’Accord du 6 mars 2003**

Conscients des enjeux de la formation professionnelle pour la branche, les parties affirment leur volonté de développer des formations débouchant sur des qualifications sanctionnées par une certification.

Les partenaires sociaux rappellent que les titulaires de certificats de qualification professionnelle (CQP) ont vocation à répondre aux besoins non couverts par les titulaires de diplômes ou de titres d’Etat.

Cet accord fixe les conditions de mise en œuvre de CQP dans la branche sport. Les CQP seront positionnés dans la grille de classification des emplois mentionnés dans la Convention collective nationale du sport.

#### **Extraits de l’accord CNOSF / Branche Sport du 16 novembre 2009 sur la création et le suivi des Certificats de qualification professionnelle**

##### **Préambule**

Les partenaires sociaux de la branche sport et les membres du CNOSF, conscients de l’enjeu économique, social et éducatif du sport dans le développement d’une société moderne s’entendent pour assurer conjointement et chacun dans leur responsabilité, la professionnalisation de l’enseignement, de l’encadrement, de l’animation des APS ou l’entraînement et des métiers périphériques (techniques, administratifs ), dans le respect des dispositions du code du sport, du code du travail, de la CCNS et des orientations propres à chacune des parties, en lien avec l’ensemble des dispositifs publics chargés de la formation professionnelle.

Pour mener à bien cet objectif, ils s’accordent pour faire des certificats de qualification professionnelle (CQP) un outil au service de tous : facilitant l’insertion dans le monde professionnel du sport, renforçant le rôle des fédérations en matière de formation et de mise en œuvre des certifications professionnelles de la branche et ouvrant aux certifications professionnelles d’Etat.

L’objet de l’accord qui suit consiste à organiser conjointement les conditions de réussite de ce processus dans un temps restreint, susceptible de satisfaire l’ensemble des parties.

##### **Article 1**

Les CQP sont des certifications délivrées sous la responsabilité de la branche professionnelle du sport et attestent d’une qualification immédiatement opérationnelle, liée aux activités physiques et sportives et à leur culture.

A cet effet, les deux parties conviennent d’unir leurs efforts pour que ces certifications et les formations permettant leur accès soient créées dans des délais et conditions satisfaisantes pour répondre au développement de l’emploi et au bénéfice des personnes formées.

##### **Article 2**

Les deux parties conviennent de l’établissement d’une demande de création de CQP sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- Besoins non couverts par les titulaires de diplômes ou de titres d’Etat.
- Ou pour pourvoir à des emplois à caractère occasionnel, saisonnier, secondaire, accessoire
- Ou tout autre critère validé par les parties après la signature du présent accord.

(...)

**Organisme délégataire :**



#### **Article 4**

Les parties s'engagent à ce que les CQP favorisent une réponse pertinente du point de vue des exigences professionnelles spécifiques et correspondent à un effort de qualification proportionné vis-à-vis des niveaux et volumes d'emplois que le certifié peut en attendre.

#### **Article 5**

Les parties s'engagent à contribuer à ce que toutes les certifications professionnelles soient ouvertes par équivalence, par VAE, par la formation, par l'apprentissage et pour les métiers des Activités Physiques et Sportives, aux détenteurs de certifications notamment fédérales.

#### **Article 6**

Les parties contribueront à rechercher une cohérence forte entre les besoins en emploi, les besoins de certifications exprimés, et le calibrage des propositions d'ouverture de formation finançables. Ils conviennent également d'offrir la plus grande transparence des structures et lieux de formation au bénéfice des formés. Les parties s'engagent à mettre en œuvre une cartographie des certifications et favoriser l'émergence d'un catalogue de formation national annuel.

### **2.2 – Attendus particuliers au regard de l'habilitation des formateurs**

Les formateurs (*sont entendus par formateurs : le responsable de formation, les formateurs, les évaluateurs, les tuteurs ou encore les accompagnateurs pédagogiques*) doivent justifier d'une qualification minimum, s'engager par signature au respect du présent règlement et s'efforcer d'œuvrer à sa bonne application.

#### 2.2.1 – Qualifications minimum requises.

**Le responsable de la formation** au CQP « plieur de parachute de secours » et à la qualification complémentaire de « réparateur » doit être titulaire

- Soit du BEES 2 parachutisme
- soit du DESJEPS mention parachutisme
- soit du BEES 1 option parachutisme avec une expérience reconnue de plieur de parachute de secours et réparateur.

**Les formateurs au CQP** de « plieur de parachute de secours » et à la qualification complémentaire de « réparateur », doivent être titulaires de :

- Soit du DEJEPS et du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » dont une expérience minimum de 3 ans dans l'activité et 200 plriages de secours minimum
- Soit du BEES 1 parachutisme et du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » dont une expérience minimum de 3 ans dans l'activité et 200 plriages de secours minimum
- soit du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » dont une expérience minimum de 3 ans dans l'activité et 200 plriages de secours minimum

**Les tuteurs** doivent être titulaires :

- du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » dont une expérience minimum de 3 ans dans l'activité et 200 plriages de secours minimum (*sauf pour la première cohorte de certifiés*)

**Les évaluateurs** doivent être titulaires, au minimum,

- Soit du DEJEPS ou du BEES 2 parachutisme
- Soit du BEES 1 parachutisme ou du BPJEPS et du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » dont une expérience minimum de 3 ans dans l'activité et 200 plriages de secours minimum
- Soit du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » dont une expérience minimum de 3 ans dans l'activité et 200 plriages de secours minimum

**Organisme délégataire :**

### 2.2.2 – Engagement requis pour être formateurs.

Pour être habilités à former au CQP « plieur de parachute de secours » et à la qualification complémentaire de « réparateur » les formateurs qualifiés conformément au paragraphe premier ci-dessus, s'engagent par signature au respect du présent règlement ainsi qu'à sa meilleure application, en particulier lors des phases d'évaluation certificative des candidats. Ils s'engagent à exercer leur appréciation en fonction des critères prévus au règlement en toute objectivité. Ils s'interdisent de certifier des membres de leur famille ainsi que leurs plus proches amis qu'ils orientent pour ce faire vers un autre évaluateur.

Les défauts flagrants ou répétés d'appréciation de niveau technique ou pédagogique, ainsi que le non respect du présent règlement peuvent donner lieu à des sanctions allant de la suspension temporaire d'habilitation (prononcée à titre conservatoire) au retrait temporaire – ou définitif pour les cas de récidive aggravée – d'habilitation. Ces sanctions sont prononcées en première instance par la commission des litiges ou de recours figurant à l'annexe 11.

Les recours contre une décision de la commission des litiges – ou de recours – de la FFP s'exercent auprès de la CPNEF sport. Les OPCA du secteur sont informés des décisions de suspension et de retrait d'habilitation des formateurs.

### 2.3 – Outils d'évaluation

#### **Positionnement**

Préparation du projet de formation du stagiaire.

Cet outil peut être présenté sous forme de questionnaire permettant aux candidats d'apporter une réflexion sur son parcours et ses acquis.

Il doit être en lien avec l'outil construit pour l'entretien de positionnement.

#### **Entretien de positionnement**

L'efficacité de cet entretien passe par l'élaboration d'un outil de type "fiche de positionnement" Celui-ci doit avoir fait l'objet en amont d'une réflexion permettant de cibler les questions qui feront émerger les éléments du parcours de chaque candidat et de guider l'entretien. Il doit permettre une prise de note synthétique par le formateur.

Une grille d'entretien peut également être élaborée et remise à chaque stagiaire pour préparer au mieux l'entretien de positionnement.

#### **Fiches d'évaluation**

Cet outil est construit pour vérifier les compétences associées à chaque bloc de compétences visées par la qualification « plieur de parachute de secours » et la qualification complémentaire de « réparateur »

#### **Le livret de liaison**

C'est un outil interactif qui doit être construit de manière à favoriser les échanges entre les différents partenaires. Il doit également permettre de faire un suivi du parcours du candidat.

Le stagiaire a en charge de faire renseigner par les formateurs ou le tuteur ce livret de liaison.

### 2.4 – Conseils et recommandations à l'attention des tuteurs

Les formes de l'alternance sont multiples et ne peuvent se résoudre à un modèle unique, cependant il semble souhaitable de privilégier la forme de l'alternance intégrative également appelée alternance réelle interactive.

Cette forme de mise en œuvre demande un travail en amont et en aval, car il associe l'organisme de formation et l'entreprise. Il existe une convergence totale et opérationnelle entre les différents acteurs de la formation.

L'organisme de formation et l'entreprise se concertent sur :

- les objectifs de la formation en alternance ;
- les contenus de formation ;
- les référentiels de certification.

Les modalités associant l'entreprise et le centre de formation devront être clairement explicitées.

Le tuteur a pour objectif d'apporter une aide tout au long de la formation. Il a pour mission d'accompagner l'apprenant dans le métier plieur de parachute de secours et réparateur. Il veillera à la régulation du dispositif, l'implication du stagiaire et tentera d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par celui-ci. Le temps de travail du tuteur peut être évalué à un volume d'environ 20%.



### HABILITATION DES FORMATEURS

**PREPARANT AU CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur »**

*A adresser à la fédération française de parachutisme par délégation de la CPNEF sport*

Je soussigné (e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Téléphone cellulaire : ..... Courriel : .....

N° de licence (s'il y a lieu) : .....

Certifications et qualifications : .....

M'engage à :

- Respecter le règlement du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur »;
- Participer périodiquement aux réunions ou aux sessions de perfectionnement des formateurs ;
- Rendre compte à la FFP du déroulement des formations (bilan annuel selon modèle) ;
- Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire ou d'évaluation sur site émanant des autorités fédérales, agissant en tant que délégué pour la mise en œuvre de la certification ;
- Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction des autorités fédérales ou de la CPNEF sport en application de l'annexe 4 du règlement du CQP de « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur » (cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

FAIT à ..... Le .....

Signature précédée de la mention manuscrite  
« lu et approuvée »

**Organisme délégataire :**



## MODELE D'HABILITATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

A adresser à la la fédération française de parachutisme par délégation de la CPNEF sport

Je soussigné (e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Représentant légal (président ou personne dûment mandaté) de l'organisme suivant :

Nature de l'organisme :

Etablissement public de formation

Organisme de formation privé relevant d'une association affiliée au porteur de projet

Organisme de formation privé autre

Numéro d'enregistrement de l'organisme de formation conformément à l'article L6351.1 du Code du travail (précisez le numéro d'affiliation Fédération s'il y a lieu)

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

Sollicite l'habilitation comme organisme de formation au CQP « plieur de parachute de secours » et à la qualification complémentaire de « réparateur » et m'engage, dûment mandaté(e) pour ce faire par l'organisme que je représente, à :

- Respecter le règlement du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur »,
- Informer en temps utiles les autorités de la fédération française de parachutisme des sessions de formation projetées (projets annuels de formation et modifications éventuelles en cours d'année) ;
- Transmettre aux autorités fédérales la liste des formateurs impliqués dans les formations au CQP accompagnée de leur attestation individuelle d'habilitation ou, à défaut, de leur demande d'habilitation ;
- Autoriser périodiquement la participation de ces formateurs aux réunions ou aux sessions de perfectionnement des formateurs ;
- Rendre compte aux autorités fédérales du déroulement des formations (bilan annuel selon modèle) ;
- Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire ou d'évaluation sur site émanant des autorités fédérales, agissant en tant que délégué pour la mise en œuvre de la certification ;
- Transmettre à la demande des autorités fédérales un suivi de cohortes des certifiés ;
- Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction des autorités fédérales ou de la CPNEF Sport en application de l'annexe 4 du présent règlement (cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

FAIT à ..... Le .....

Signature précédée de la mention  
manuscrite « lu et approuvée »

Organisme délégataire :

**ANNEXE 7 : MODELES DE DEMANDE DE VALIDATION D'ELEMENTS ISSUS D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS**

(À adresser à la la fédération française de parachutisme 62 rue de Fécamp 75012 Paris)

Mlle/Mme/M.

NOM :

Prénom :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Téléphone cellulaire :

Date de naissance :

Je soussigné Mlle/Mme/M atteste :

- *Avoir 18 ans au jour de l'inscription*
- *Avoir effectué 300 sauts (présenter la copie de son carnet de saut attesté par un directeur technique d'école)*
- *Détenir le brevet C délivré par la FFP ou son équivalent.*

*Joindre :*

- Une photocopie du carnet de sauts attesté par un directeur technique d'une école de parachutisme.

-

A ce titre je souhaite bénéficier d'une reconnaissance de qualification au CQP « plieur de parachute de secours » et à la qualification complémentaire de « réparateur ».

**Organisme délégataire :**

En cas de demande de validation partielle indiquer au regard du référentiel d'activité et de certification les compétences dont vous demandez la validation.

<b>Bloc(s) de compétences composant la certification</b>	<b>Je demande la validation</b>
<b>Bloc de compétence 1</b> en lien avec l'activité : « <b>Contrôler tous les éléments d'un parachute</b> »	<input type="checkbox"/>
<b>Bloc de compétence 2</b> en lien avec l'activité : « <b>Plier une voile</b> »	<input type="checkbox"/>
<b>Bloc de compétence 3</b> en lien avec l'activité : « <b>Assembler, démonter, démêler un parachute complet</b> »	<input type="checkbox"/>
<b>Bloc de compétence 4</b> en lien avec l'activité « <b>Suivre son activité</b> »	<input type="checkbox"/>
<b>Bloc de compétence 5</b> complémentaire en lien avec l'activité « <b>Réparation du parachute</b> »	<input type="checkbox"/>

Date et signature

## ANNEXE 8 : MODELE DE DEMANDE DE VAE

(À adresser à la Fédération Française de Parachutisme 62 rue de Fécamp 75012 Paris)

Mlle/Mme/M.

Nom :

N° de licence :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Tel :

Courriel :

Profession :

Diplômes scolaires obtenus :

Diplômes universitaires obtenus :

Pré requis	Cocher la case et joindre les pièces justificatives

Qualifications sportives	Indiquez les années d'obtention et joindre les pièces justificatives

Pour justifier d'expériences dans l'activité liée au CQP, vous devez remplir les fiches jointes en fin d'annexe, et autant de fiches que nécessaires. Les expériences citées doivent faire l'objet de descriptions mettant en évidence les compétences acquises.

PARCOURS PROFESSIONNEL ET SPORTIF :

PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :

*Diplômes obtenus et année d'obtention :*

AUTRE(S) FORMATION(S)

*Diplômes obtenus et année d'obtention :*

**Organisme délégataire :**







- BC 1
  - BC 2
  - BC 3
  - BC 4
  - BC 5
- (Compétence complément )

Je demande un entretien avec le jury :                      **oui**                      **non**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

Dossier complet à renvoyer à :

**Fédération Française de Parachutisme**  
**62, rue de Fécamp**  
**75012 Paris**

<b>Expériences liées à l'activité du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur »</b>
<b>Nom, Prénom :</b>
<b>Période d'exercice :</b>
<b>Durée en heures :</b>
<b>Structure :</b>
<b>Fonctions exercées :</b>
<b>Public :</b>

**Description de l'action :**

Date et signature :

**Organisme délégataire :**

**ANNEXE 9 : MODELE DE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**



**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**

N°

**La Fédération Française de Parachutisme  
organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification,**

- vu l'arrêté du 1er juillet 2008 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant les CQP,
- vu la délibération de la CPNEF sport du portant création du CQP PliEUR de parachute de secours et de la qualification complémentaire réparateur
- vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- vu la décision délibérative du jury réuni le à

**délivre, au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport,  
le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) PliEUR de parachute de secours et réparateur  
né(e) le**

**pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y sont attachés dans le domaine de l'encadrement de**

**Fait à Paris, le**

**Pour la CPNEF sport,  
la Présidence**

**Pour La FFP  
le Président**

**Le titulaire**

**Florence LAMOULIE**

**Yann POYET**



**ANNEXE 10 : GRILLE D'ATTRIBUTION DU CQP**

**DATE DU JURY:**

**COMPOSITION DU JURY :**

QUALITE	NOM et PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Représentant du Collège Salariés de la CPNEF sport			
Représentant du Collège Employeurs de la CPNEF sport			
Responsable Pédagogique de la Formation			
Représentant de la FFP			

**RESULTAT DE LA DELIBERATION DU JURY**

		VOIES D'ACCES					TOTAL
		Formation	VAE Totale	VAE Partielle	Validation Totale	Validation Partielle	
NOMBRE DE CANDIDATS	Hommes						
	Femmes						
	Total						
PRESENTES	Hommes						
	Femmes						
	Total						
ADMIS	Hommes						
	Femmes						
	Total						
REFUSES	Hommes						
	Femmes						
	Total						

Joindre la liste nominative des candidats avec la mention Admis (A), Refusés (R)

## ANNEXE 11 : COMPOSITION ET REGLEMENT DE LA COMMISSION DE RECOURS

En application de l'article 15 du règlement du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur », la Fédération Française de Parachutisme instaure une commission de recours du CQP de plieur de parachute de secours et de la qualification complémentaire réparateur pour la durée de la délégation accordée à la Fédération Française de Parachutisme et la durée d'enregistrement du CQP au RNCP à compter de la mise en œuvre de la délégation de la certification par la CPNEF sport.

### Article 1 : Objet

La Commission de recours du CQP « plieur de parachute de secours » et de la qualification complémentaire de « réparateur », examine et statue en premier ressort sur les contestations relatives à la délivrance totale ou partielle, ou la non-délivrance du CQP de plieur de parachute de secours et de la qualification complémentaire réparateur ainsi qu'au refus d'habilitation des organismes de formation pour la période de délégation de mise en œuvre de la certification.

### Article 2 : Composition de la commission

Elle se compose de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants :

- Le représentant de la FFP qui assure la présidence de la commission et son suppléant nommés par la FFP,
- Le responsable technique et pédagogique de la formation au niveau national et son suppléant nommés par la FFP,
- Un représentant des employeurs et son suppléant nommés par la CPNEF sport,
- Un représentant des salariés et son suppléant nommés par la CPNEF sport.

### Article 3 : Fonctionnement de la Commission

La commission de recours du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » se réunit sur convocation de son Président ou de la personne qu'il mandate à cet effet. Elle ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des présents, le Président à voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Il est établi un compte rendu des réunions.

### Article 4 : Auteurs, forme et délai de la saisine

#### - Auteurs

La commission peut être saisie par :

- un ou une candidat(e),
- un organisme de formation,
- le président du jury.

#### - Forme et délai

La commission est saisie par écrit dans un délai de 2 mois à compter de la publication des résultats ou du refus d'habilitation.

### Article 5 : Procédure

Les personnes intéressés par la contestation sont invitées à venir présenter leurs explications dans un délai de quinze jours au moins avant la date de la séance. Elles peuvent fournir leurs explications par écrit si elles ne peuvent se présenter.

### Article 6 : Décision et notification

La commission délibère à huis clos hors la présence des intéressés, elle statue par une décision motivée.

Ses décisions sont notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire.

### Article 7 : Appel

Il peut être fait appel de la décision de la commission de recours du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la CPNEF sport dans un délai de quinze jours à compter de la notification de la décision de la commission de recours du CQP « plieur de parachute de secours » et d'une qualification complémentaire de « réparateur » aux intéressés.